

Atelier

## Collectivités et numérique éducatif au premier degré

Le changement d'ENT et de nouvelles fonctionnalités au service de la co-éducation

- Jérôme DEPRES, chef de Projet éducation et TICE - Réduction de la fracture numérique au Syndicat mixte Somme numérique

Animation : **Mylène RAMM**, Chargée de mission - Avicca

### Mylène RAMM, Chargée de mission - Avicca

---

Nous commençons par la présentation de Jérôme Deprés de Somme Numérique dont je crois qu'il n'est plus besoin de présenter le projet. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, c'est le syndicat pionnier en matière de numérique éducatif au 1<sup>er</sup> degré. Vous trouverez déjà une littérature importante sur internet et sur le site de l'Avicca, en particulier une présentation et des documents sur le montage général du projet, etc. Jérôme Deprés va nous présenter ce qu'il a fait pendant ses « grandes vacances »...

### Jérôme DEPRÉS, Chef de Projet éducation et TICE, réduction de la fracture numérique - Somme Numérique

---

somme  
*numérique*

## Éduca' on & Numérique Réseaux, services, usages

### LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE LA SOMME



somme  
*numérique*



## Les espaces numériques de travail dans les écoles de la Somme

Le syndicat mixte représente maintenant les 780 communes du département et le conseil départemental - membre fondateur -, et il a aussi en charge les ENT des 50 collèges du département.



### 1 / Une « co-construction » et une « contractualisation » :

Établir un diagnostic commun, « *pourquoi le numérique ?* », qui posera les jalons dans le temps de l'action menée (ce qui permettra d'évaluer).

Impliquer un maximum d'acteurs autour de la question numérique pour une action cohérente à l'échelle d'un territoire (collectivités, DSDEN, Canopé...).

Signer des conventions (triennales étant le plus adapté).

### ACTEURS IDENTIFIÉS ET RENDUS LÉGITIMES POUR AGIR

### 2 / Une co-construction des marchés (ENT / matériels).

Mobiliser les partenaires identifiés et avec eux l'ensemble de la communauté éducative (groupes de travail directeurs, enseignants, collectivités, famille, services...) : 4 mois de travail en amont des différentes rédactions des CCTP.

**ACTIONS DE PROXIMITÉ = ACTION DE CONFIANCE** (ex. : prix 25%).

## Un service au service d'un projet

J'axerai mon propos sur la problématique spécifique du 1<sup>er</sup> degré. Nous sommes un peu sur la même philosophie de coconstruction que la ville de Poitiers. Avant de commencer quoi que ce soit, le premier marché a été passé **après un an d'échanges avec les différents acteurs**, pour savoir **qui faisait quoi, aller voir les collectivités, voir qui avait compétence, quels montages juridiques...** À l'échelle d'un syndicat mixte, c'est complexe et le jour où on se lance, il ne faut pas être dans le bricolage !

Les mêmes acteurs se retrouvent à chaque étape. Identifier les acteurs et formaliser leur rôle dans une convention, une contractualisation (triennale nous concernant), **rend chacun légitime pour agir dans sa sphère de compétence et donne ensuite de la souplesse dans le projet**. On est sûr de ce qu'on sait faire et il ne faut pas hésiter à essayer d'innover.

Pour les marchés, nous agissons aussi en coconstruction **puisque les CCTP sont faits ensemble**, en termes de réflexion sur les besoins, d'identification, de rédaction... Quand commence l'analyse des offres, il y a plus de personnes de l'Éducation nationale autour de la table que de collectivités. **C'est une action de confiance et cela rend légitimes les outils choisis.**

Nous avons changé d'éditeur d'ENT cet été. Le choix d'un ENT n'est pas un choix financier : sur les 100 points, le coût n'en représentait que 25 ; il y avait 20 points sur les outils de création et d'apport pédagogiques clairement identifiés. Nous ne cherchions **pas tant un espace numérique de travail mais un espace numérique d'usages**, d'où la volonté de faire ressortir une typologie de points qui a permis de montrer aux éditeurs que nous allions regarder autant cela que leur grille tarifaire. Cela s'est joué à 4 points entre les deux derniers candidats ! Compte tenu de notre expérience et avec l'accord de tout le monde, **bien en amont** des premières réunions pour le CCTP du marché ENT, **nous avons mené des groupes de travail avec tous les acteurs de la chaîne de la communauté éducative pour identifier ces usages**, regarder les statistiques et ainsi disposer du ressenti de tous, notamment du point de vue très pragmatique des collectivités. En effet, de plus en plus nombreux sont les EPCI ont la compétence scolaire, notamment en milieu rural etc. Mais une intercommunalité de 160 communes qui a pris la compétence scolaire représente un vaste territoire **où le mot proximité n'a plus le même sens**. Les parents d'élèves avaient l'habitude de traverser la rue pour poser une question sur l'école au maire... Maintenant le maire répond qu'il faut aller à Poix-de-Picardie. Pour **certains parents c'est très loin, 30 km...** En termes d'usages de la collectivité, cette situation pose des questions très pragmatiques pour les directeur d'écoles, les directeurs d'écoles maternelles, les enseignants, les collectivités et les services... Ont-ils besoin d'un outil communicant ? Oui bien sûr. **Il faut vraiment calibrer le CCTP avec les réponses de terrain.**



## Un nouvel ENT : nouvelle « philosophie »

### 1 / Bénéfices opérationnels malgré les difficultés :

Un **partage des compétences** qui implique tout de même des attentes différentes en terme de migration et de réversibilité.

Établir, ou tenter, un climat de « confiance » entre l'ancien et le nouvel éditeur (éviter la relation vainqueur versus perdant). Le projet avant tout !

Techniquement, passer d'une solution propriétaire à une solution « open » et d'une solution en mode « portail » à un mode plus ouvert type « réseau social éducatif ».

Les différentes attentes, car mode de fonctionnement différent, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré (ex. : importance de la messagerie pour les personnels des collèges...).

Planifier au plus tôt les actions de formation avec l'ensemble des partenaires, sur un temps souvent contraint (ex. : période de vacances estivales...).

### Un nouvel ENT : nouvelle « philosophie »

Malgré les difficultés, il y a des bénéfices opérationnels. Par exemple sur la migration de l'ENT, puisque nous étions avec le même éditeur depuis 9 ans et il y avait du monde sur les serveurs ! Le partenariat entre l'ancien éditeur et le nouveau est important car il est facile de migrer des

données de serveur à serveur, mais encore faut-il que le compte d'untel lui redonne bien accès à 10 ans de données et pas à des PDF.

Dans l'ingénierie, il faut **bien penser la période de tuilage des marchés**, si changement lui doit y avoir, bien en amont de la date butoir afin d'avoir deux clients pendant que vous travaillez sur ces questions. Il ne faut pas attendre la fin du marché, le risque étant que l'ancien éditeur s'en lave les mains.

Si tout est bien cadré, il n'y en a pas 36 éditeurs qui peuvent répondre sur le marché.

Il faut éviter la relation vainqueur/perdant, entre l'éditeur qui a obtenu le marché et celui qui l'a perdu. Ils ont tout intérêt à ce que cela se passe bien, surtout s'ils savent que nous travaillons avec d'autres territoires et que des réflexions sont éventuellement en cours sur des ENT communs sur des territoires plus vastes... **C'est le rôle du chef de projet de mettre en place ce climat de confiance.**

Nous étions chez ITOP Éducation et nous sommes passés chez Open Digital Éducation. C'est un changement de philosophie car les solutions ONE pour les écoles (comme à Poitiers), et NEO pour les collèges sont **plus pensées réseau social** que le mode portail porté par ITOP. Avec des approches vraiment très différentes pour les collèges : la plus grosse problématique a été de faire migrer les messageries par exemple. Pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré, les parents et les enseignants, ce n'était peut-être pas très important, compte tenu d'une proximité physique plus grande entre les acteurs de l'école. Mais c'était une condition *sine qua non* pour les équipes de direction des collèges de **conserver tout leur historique de messagerie avec les documents associés etc.** Il faut bien cadrer ces aspects en amont avec les éditeurs pour éviter de n'avoir à résoudre que des cas particuliers, ce qui coûte très cher.

Dans le tuilage des marchés, **malgré les difficultés sur les plans de formation qui sont faits très en amont au niveau de l'Éducation nationale**, il est important de prévoir le plan de formation, sans attendre que la solution soit vraiment opérationnelle, qu'elle ait été migrée et reversée. Sachant que pour nous, cela s'est passé pendant la période estivale, ce qui était bien pour les techniciens qui disposaient de temps pour travailler, mais moins pour avoir des personnes sous la main pour former.

## somme *Numérique* Un ENT commun mais...

### Une nouvelle dimension pour la communauté éducative : la collectivité !

Pour les communes et/ou EPCI ayant compétence scolaire, la relation aux parents d'élèves est soit cruciale ou soit difficile (comment les « atteindre »).

L'ENT créé de facto des comptes parents, d'où une possible utilisation.

Faire passer le message que l'élève, via son compte, est aussi « enfant », c'est-à-dire potentiellement inscrit dans des dispositifs périscolaires (cantine...).

Mettre en place une relation de confiance (convention d'utilisation par exemple) entre un outil perçu comme « purement » pédagogique mais qui peut être également autre chose : un outil communiquant sans la sphère « école » par exemple (éviter le débat : c'est « mon ENT pour l'école » et la collectivité qui indique : « je paie »).

Mobilisation nouvelle des services impliqués dans le scolaire, comme pour les enseignants utilisant les outils numériques, nécessite une nouvelle approche dans le fonctionnement... Mettre à disposition techniquement l'ENT est le plus simple !

### Un ENT commun mais...

Dans le marché, un autre élément important (15 points) était la volonté de la part de certains élus **d'utiliser pleinement l'ENT dans la communication avec les parents d'élèves sur la cantine, les actions périscolaires**, etc. Les élus se posent souvent la question de savoir comment atteindre les parents. Là, il y a un outil qui est déjà payé et rien n'empêche une collectivité d'utiliser l'ENT à des fins de communication auprès des parents d'élèves.

### Dorothee DANIELEWSKI, Ministère de l'Éducation nationale

---

Le débat est de savoir qui a la responsabilité éditoriale et qui valide les messages ? C'est souvent dans le 2<sup>nd</sup> degré que ce type de sujet est remonté. Dans le SDET en effet, il n'y a pas de règle. Dans les projets qui fonctionnent bien, **une partie de la convention passée entre l'Éducation nationale et la collectivité concernée parle de ce sujet et définit les messages qui peuvent être relayés sans contrôle**. Il y a toujours une règle qui veut que l'ENT reste un outil pédagogique et que des messages à caractère politique ne doivent pas être relayés. Les premiers mois, en général, il y a une période d'observation de part et d'autre, et ensuite, d'après ce que j'ai pu constater, cela s'autorégule.

## Jérôme DEPRÉS

---

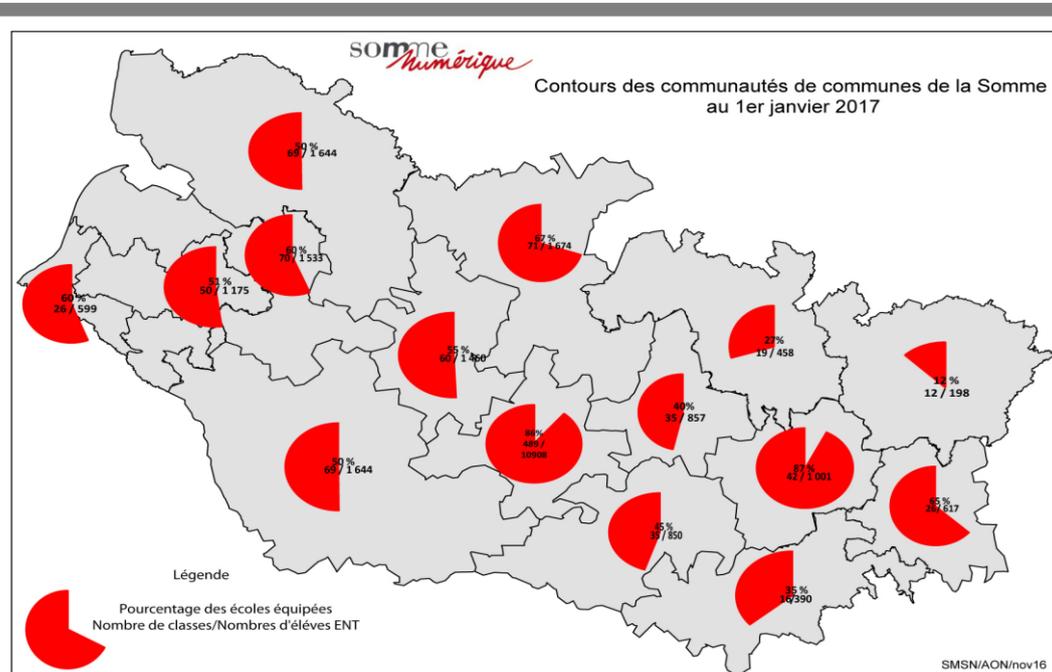
D'ailleurs nous signons **une convention tripartite pour le 1<sup>er</sup> degré** : l'IEN de circonscription, le maire ou le président de l'EPCI s'il a compétence scolaire, et Somme Numérique qui est le porteur légal du marché. Pour le 2<sup>nd</sup> degré nous laissons la main au conseil départemental dont c'est la mission.

Je fais aussi de la pédagogie auprès des élus face à l'ENT en leur disant que c'est un moyen de communication, mais que cela ne peut pas être « La voix de son maître ». Dans la genèse de l'organisation avec l'Éducation nationale, comme à Poitiers, il y a la notion de projet pédagogique qui doit être validé par l'IEN et sans lequel on ne peut rien faire. Fondamentalement, les collectivités n'ont pas accès à ces projets pédagogiques qui ne regardent que l'école, l'équipe enseignante et leur IEN de référence. Parfois, dans un certains projets, **les enseignants** montent des projets pédagogiques uniquement dans la relation à leurs élèves, sur un travail de classe, **ils ne pensent pas forcément à la sphère familiale**. On voit même parfois des écoles qui ne distribuent pas les comptes aux parents, parce que pour elles la nature de leur projet est purement scolaire. Les écoles ne mettent pas les parents dans la boucle, et la collectivité doit leur rappeler qu'il faut bien distribuer les comptes. Ce sont beaucoup de petites choses qu'il est important d'estimer.

En termes de territoire, l'enjeu pour les EPCI qui ont pris compétence scolaire est de montrer ce qu'ils peuvent faire et ce qui va amener de la plus-value. **Un élève, c'est aussi un enfant avant l'école, entre midi et 14 heures, après l'école, le mercredi...** Plus on fera de promotion autour d'activités culturelles plus on mettra d'éléments en place pour la réussite des élèves, et c'est bien notre mission : **porter des outils pour une meilleure réussite scolaire, et pas numériser les écoles**.

C'est un gros chantier. La volonté était d'avoir sur l'ENT une adresse unique et un identifiant unique et, si la collectivité avait déjà des outils (paiement de cantine en ligne par exemple), il fallait pouvoir les retrouver dans les applications de l'ENT pour pouvoir suivre le volet éducatif et scolaire d'un enfant sur son territoire. **C'est aussi un gros travail auprès des éditeurs car il y a aussi des éditeurs qui ne veulent pas bouger**, je pense à Berger-Levrault... **Dans le CCTP du marché de l'ENT, il est bien indiqué que l'ENT doit s'interfacer avec la plupart des outils ou un grand nombre d'outils métiers des collectivités**. Je dis aux membres de mettre dans leur CCTP : « mon outil de paiement de cantine devra s'interfacer avec l'ENT qui est déployé sur mon territoire », et d'en faire une condition *sine qua non*, pour obliger les éditeurs à se mettre autour de la table. C'est très important parce que, en faisant cela, on est aussi dans le service à la population. L'ouverture culturelle fait partie des missions des collectivités, notamment celles qui sont autour de l'école.

## La répartition du déploiement à l'échelle des territoires avec la réforme territoriale de 2017



### La répartition du déploiement à l'échelle des territoires avec la réforme territoriale de 2017

Sur cette carte, les camemberts illustrent le pourcentage d'écoles équipées au sein de chaque territoire. On voit que les portions de camemberts les plus complètes sont **celles ou les intercommunalités ont compétence scolaire**. Il y a aussi des intercommunalités qui financent tout ce qui est autour de l'ENT (investissement de fonctionnement pour le coût de l'ENT et ses ressources associées, mais aussi investissements au titre de l'aménagement numérique du territoire). Ces EPCI n'ont pas la compétence scolaire, mais ils le font au titre de l'aménagement numérique du territoire qui est une compétence intercommunale. La plus grosse intercommunalité sur le département de la Somme est Amiens Métropole, une communauté d'agglomération qui n'a pas compétence scolaire mais qui investit 300 000 euros par an sur la question des ENT sur l'ensemble de ses communes, Amiens y compris. Dans ce cas, cela relève de choix politiques.

Je vais beaucoup au Nord-Est du département où il y a beaucoup de communes, de syndicats scolaires, de RPI et de petites écoles isolées : il faut prendre son bâton de pèlerin pour aller voir les élus et les équipes enseignantes, et faire émerger des projets. Le président d'une intercommunalité qui a la compétence scolaire ne va pas faire que la ville centre ou deux ou trois sites, il va demander d'avoir une étude sur l'ensemble de son territoire. Dans l'accompagnement de ces collectivités, **nous essayons de leur dire de penser le numérique moins comme un investissement que comme un budget plein et entier**, au même titre que la craie ou le tableau noir. C'est comme ça que le numérique rentrera dans les mœurs des collectivités. Si on n'arrive pas à avoir un budget pérenne, les élus penseront : « il faut encore investir !... ».

En termes de pilotage avec la DSDEN, on sait que, sur tel territoire, **on peut absorber 20 classes nouvelles par an**. Le sachant en amont, ils peuvent aussi préparer leurs plans de formation.

Parfois, je dois dire non à des élus qui me disent « j'ai mis 50 000 euros au budget, cela me fait combien de TBI ? ». Comme il n'y a pas de projet, je leur réponds que je ne peux rien faire, comme prévu dans la convention. Et ils réalisent que du coup ils n'auront pas leurs subventions européennes... Notre fonctionnement est ainsi construit que cela donne ouverture **aux fonds européens, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement**, comme le prévoient nos conventions et tel que c'est labellisé avec la région et le FEDER. Il faut penser le numérique comme un budget, au même titre que le Velleda ou autres.

Le fait que ce ne soit plus perçu comme un investissement peut paraître comme une petite révolution. Avec le numérique, les élus ont toujours l'impression de payer quelque chose qu'ils maîtrisent mal en plus, le numérique éducatif encore moins parce qu'une fois que c'est dans l'école, ils n'y ont plus accès. **Ce type de pilotage de projet permet de faire émerger de nouvelles problématiques** sur les territoires et de faire comprendre aux élus que le numérique éducatif est un projet de territoire à part entière, qu'ils aient ou non compétence.



## Le Service à la rentrée 2018

**375 écoles inscrites dans le dispositif**

**1512 classes** concernées

**32 796** comptes « élèves » (15 100 en 2014 par exemple)

Soit **70% des classes élémentaires / maternelles** du département.

La totalité des membres de Somme Numérique et des circonscriptions du département sont impactés.

**50 collèges**

**21 500** comptes élèves

41 collèges ont lancé la création d'ENT communs avec leurs écoles de rattachement dans le cadre du nouveau cycle 3 (Cm1 / Cm2 / 6<sup>ème</sup>).

### Le service à la rentrée 2018

Depuis cette rentrée, 70% des classes élémentaires et maternelles du département sont dans le dispositif. Nous ne travaillons que depuis 3 ans sur les maternelles, et si on ne prend que les élémentaires, le taux est de 78%.

**Pour ceux qui mènent ou vont mener des projets sur le 1<sup>er</sup> degré, il y a une chose que nous avons apprise en avançant et que nous ferions différemment.** Les écoles maternelles ont longtemps été la 5<sup>ème</sup> roue du carrosse, et les élus ne voyaient pas l'intérêt du numérique dans les maternelles. Si on se place du point de vue de la communauté éducative, et notamment des collectivités et des parents, commencer en maternelle est idéal. Les comptes distribués ne sont pas ceux des élèves et ne sont pas en écriture, ce sont ceux des parents. Cela permet de les habituer très vite

à utiliser leur propre compte pour un accès vraiment spécifique, une habitude qui pourra perdurer en CP, etc. Nous n'avions pas appréhendé cette stratégie parce que nous ne prenions en charge les maternelles que dans le cas de classes dédoublées grande section/CP. Maintenant nous les prenons pleinement en charge et du point de vue des collectivités, cela représente un enjeu pour les familles.

Je constate aussi de la part des **équipes enseignantes de maternelle l'appétence pour ce type d'outil**. L'ENT permet de montrer ce qui se passe dans l'école maternelle, il sera souvent utilisé comme un cahier de vie ou un journal mettant en évidence la progression pédagogique. **C'est aussi un outil de promotion du métier** d'enseignant en maternelle que beaucoup se sont approprié.

Pour parvenir à un taux 70% de classes élémentaires dans le dispositif, il nous a fallu 9 ans, et seulement 2 ans et demi pour les classes maternelles, alors qu'il n'y a souvent pas de projet de classe dans les écoles maternelles, ce sont vraiment des projets d'école. **Si je devais relancer le projet ENT maintenant, je défendrai fortement ce point.**

Les collègues nous ont également demandé de créer des ENT communs avec leurs écoles de rattachement dans le cadre du nouveau cycle CM1/CM2/6<sup>ème</sup>, tant en ZEP qu'en zone rurale.

somme  
*Numérique*

---

**Merci de votre attention**



<http://www.sommenumerique.fr>

Contact

## Yann BRETON, Gironde Numérique

---

Quels ont été les principaux retours des parents d'élèves concernant leurs attentes ? Pour les parents d'élèves qui n'arrivent pas à se débrouiller avec l'outil, avez-vous prévu des actions ciblées d'inclusion numérique ?

## Jérôme DEPRÉS

---

**Les retours des parents d'élèves étaient d'un très grand pragmatisme.** Ils s'apercevaient que tout ce qui allait concerner le scolaire ne serait plus géré par le maire mais le président de l'agglomération (ou de la communauté de communes) et ses services, et que cela englobait aussi toutes les questions de transport et de périscolaire.

Par exemple, une maman disait qu'elle **utilisait l'ENT pour éviter de se déplacer** : si un formulaire était nécessaire, elle proposait qu'on lui envoie le formulaire par l'ENT, pour l'imprimer et le signer avant de le prendre en photo et de le renvoyer. Il fallait donc **prévoir un espace de dépôt** et un outil de création de formulaire en ligne dans l'ENT, pour les parents qui font partie de la communauté éducative cible.

Quand les éditeurs ont fait leurs offres, le CCTP prévoyait des sites tests et les groupes cibles utilisateurs ont été destinataires, pour leur profil, de comptes test. Nous avons pu avoir leur avis, même s'il n'était que consultatif. Si on les sollicitait, autant leur faire bénéficier de la période d'essai et qu'ils puissent faire un retour.

**Concernant l'inclusion**, pour le moment il n'y a pas de politique départementale, sur le 1<sup>er</sup> degré ce n'est pas possible. Nous devons faire au coup par coup avec les collectivités. Parfois, c'est dans une Maison pour tous, certains élus via leur CCAS recyclent des ordinateurs sous Linux. **Pour l'élu cela devient un projet de territoire avec un versant social.** Un élu peut aussi dire qu'il souhaite avoir dans son périmètre les trois écoles privées du territoire.

## Gildas ROUAULT, Yvelines Numériques

---

Le changement d'éditeur d'ENT a-t-il été anticipé par les éditeurs d'un point de vue technique et est-ce que cela a été compliqué ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Ils ne l'ont pas anticipé mais ont tous mis de la bonne volonté, même s'il y a eu deux ou trois coups de chaud ! Quelques-uns n'ont pas pris de vacances comme moi, mais ils avaient intérêt à ce que ça se passe bien. En termes d'éditeurs, ils sont seulement trois, quatre maximum, à être capables de répondre de la maternelle au lycée... ONE n'était pas forcément le mieux-disant, mais le coût ne pesait que 25% dans les critères et cela s'est joué à 4 000 euros près : ramenés à 32 000 élèves du 1<sup>er</sup> degré et 21 000 collégiens, ça ne représentait pas grand chose. ITOP a voulu faire une montée de version pour s'améliorer en termes de création pédagogique etc., mais la version n'était pas finalisée et nous ne voulions pas prendre le risque de bricoler. Pour des territoires nouveaux ou dans le cadre du démarrage d'une expérimentation, pourquoi pas ? Là, les gens avaient des usages pédagogiques, on ne pouvait pas se permettre de les freiner en disant « il y a un nouvel ENT en septembre, mais telle fonctionnalité ne sera disponible qu'à Noël... ».

## Agathe BUSCH, Manche Numérique

---

Vous avez fait la bascule au 1<sup>er</sup> septembre pour les 50 000 comptes ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Non, on s'est tenu au calendrier réel de l'Éducation nationale. La première *dead line* de livraison était fixée au 25 août pour les collèges, ce qui correspond au moment où les équipes de direction sont présentes, notamment pour que Pronote soit bien interfacé. Et 10 jours plus tard pour les écoles. C'était fait en 15 jours, sachant que la migration avait commencé le 1<sup>er</sup> juin.

## Agathe BUSCH

---

La DANE et la DSDEN suivent pour accompagner tout le monde sur le changement d'outil ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Nous avons commencé les formations dès le 25 juin pour les ERUN (enseignant ressources aux usages numériques) qui sont les premiers sur le terrain et les conseillers pédagogiques avec l'équivalent de 6 demi-journées avec un mode administrateur et un mode utilisateur. Maintenant avec cette plateforme, les ERUN sont maîtres sur leur circonscription, ils peuvent faire les rattachements comme ils veulent, sans passer nous. Dès le 25 août, des plans de formation ont été proposés. Comme la DANE utilisait la plateforme LEO du même éditeur au lycée, ses formateurs étaient déjà rompus à la philosophie et pouvaient accompagner directement. Cela s'est terminé vers le 5 septembre avec les IEN de circonscription qui ont eu droit également à une journée de formation. La rentrée étant une période très dense pour toutes ces personnes, il a fallu se caser entre d'autres priorités.

## Agathe BUSCH

---

Dans la Manche, nous faisons partie du groupement Basse-Normandie (et on espère Normandie), nous n'envisageons pas une bascule sur moins de 6 mois, surtout pour les questions de formation.

## Jérôme DEPRÉS

---

Tout dépend du bassin. Dans la Somme, il y a 580 écoles primaires élémentaires et maternelles, mais cela ne fait que 11 circonscriptions, soit l'équivalent de Lille par exemple. Nous avons aussi la chance que l'équipe de la DANE et les référents numériques soient déjà formés à l'usage de cette plateforme dont ils utilisaient la pendant au lycée du même éditeur (LEO). Mais ils avaient plutôt intérêt à jouer le jeu, car je rappelle que ce n'est pas le prix qui a joué, mais bien leurs attentes.

## Pierre-Louis GHAVAM, CD Landes

---

Je voudrais revenir sur les services proposés par les collectivités avant avec ITOP et demain avec ONE : on a parlé de cantine, de transport scolaire... Quelles sont les fonctionnalités non disponibles avec l'ancien prestataire et qui le sont avec le nouveau ? C'est bien sûr lié à

l'ancienneté du projet et au fait que les usages amènent des usages. On n'est plus dans l'éducatif mais dans les services proposés par les collectivités via l'ENT.

## Jérôme DEPRÉS

---

**Nous avons mené des tests avec ITOP** avant le changement, mais nous avons dû y mettre un frein parce que la réforme territoriale et la fusion des EPCI est intervenue. Compte tenu de la taille des EPCI de la Somme, il y a eu de nombreuses de fusions. Nous avons déjà fait des tests et des groupes de travail, notamment sur les 7 écoles d'une petite intercommunalité.

L'une des démarches des écoles a **par exemple** consisté à créer des groupes de travail spécifiques dans les ENT pour les conseils d'écoles avec le directeur d'école, les enseignants, les parents d'élèves élus au conseil d'école et l' élu, à charge des parents élus d'aller trouver les autres parents pour connaître leurs remarques, et de déposer les document dans ce groupe de travail spécifique. Ainsi, l' élu disposait en amont des problématiques qui allaient se poser et il ne venait pas au conseil d'école pour dire « j'en prends bonne note », mais éventuellement avec des solutions. C'était là **un besoin du territoire et c'est bien cela qui est important car la technique elle suit.**

**Le plus intéressant avec cette nouvelle plateforme** c'est que, grâce à l'accès qui est donné aux acteurs identifiés qui **peuvent publier l'information, ces acteurs sont en autonomie** pour le faire comme ils l'entendent. Avant, avec ITOP, tout devait passer par moi en tant que donneur d'ordre : c'était à moi de dire « vous pouvez faire parler tel collègue avec ses écoles de rattachement » et si cela n'avait pas été possible, on aurait pu me prendre pour un censeur. Avec ce type de solution, chacun dans sa compétence est en libre administration, et je gagne du temps !

## Mylène RAMM

---

La convention est-elle rédigée ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Oui, je vous l'enverrai.

## Denis LINGLIN, CD Ain

---

Il y a une seule plateforme pour les 375 écoles, chacune étant séparée des autres. Ce genre de plateforme, il en existe beaucoup qui apportent chacune des fonctionnalités. Les plateformes utilisées pour les écoles ne pourraient-elles pas servir à animer toutes les associations d'un village par exemple ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Si l'association à une compétence déléguée de la commune de travailler dans le scolaire ou le périscolaire.

## Denis LINGLIN

---

Mais supposons que la commune achète cette plateforme ou la loue, pourrait-elle l'utiliser ?

**Jérôme DEPRÉS**

---

On serait quand même loin de l'objet d'un espace numérique de travail.

**Denis LINGLIN**

---

Cela dépend des fonctionnalités apportées par la plateforme.

**Jérôme DEPRÉS**

---

Je pense que la commune a déjà un site internet et que c'est cela qui doit servir.

**Denis LINGLIN**

---

Ça pourrait être une association école de musique qui a aussi des élèves et des cours à organiser...

**Jérôme DEPRÉS**

---

À Amiens, nous avons créé un compte pour le Conservatoire car il y a des classes CHAM (Classes à horaires aménagés musique). Il y avait une problématique de continuité parce que les élèves ont des activités non pas après l'école mais pendant le temps scolaire. Les enseignants du conservatoire ont un accès et peuvent donc parler avec l'école. Mais la cible, c'est bien l'élève et pas la population.

**Denis LINGLIN**

---

C'est votre cible, oui, mais je parle du logiciel ?

**Jérôme DEPRÉS**

---

Il y en a plein d'autres.

**Denis LINGLIN**

---

Celui-là est mal adapté ?

**Jérôme DEPRÉS**

---

Ce n'est pas mal adapté, mais ce n'est pas son objet. Techniquement c'est possible, mais ne peuvent avoir accès et ne sont créés comme utilisateurs que ceux qui sont dans les bases ONDE de l'Éducation nationale ; des personnels Éducation nationale, des parents et des élèves, c'est tout.

## Denis LINGLIN

---

D'accord, donc le logiciel pourrait éventuellement servir à autre chose, mais comme il est fait pour la forteresse Éducation nationale, ce n'est pas possible.

## Alexandra MOUNIER, Yvelines Numériques

---

Il pourrait être utilisé mais il a été fait pour un besoin spécifique qui est l'éducation. Les fonctionnalités de messagerie, groupes de travail ou dépôt de documents pourraient être utilisées dans un autre cadre, mais des pans entiers du produit ne serviront strictement à rien pour vos besoins (accès à des manuels numériques, etc.).

## Jérôme DEPRÉS

---

Naturellement tous les habitants de la commune n'ayant pas ou plus d'enfants scolarisés n'ont pas de compte...

## Denis LINGLIN

---

C'est encore une contrainte de l'Éducation nationale... **En tant que maire, pour ma part, je serais content d'avoir une plateforme unique qui serve à la fois aux écoles et à d'autres activités, et qui serve à créer du lien social...**

## Jérôme DEPRÉS

---

Mais ce n'est pas la vocation d'un ENT.

## Mylène RAMM

---

Qu'est-ce qui a pris le plus de temps ou a été plus compliqué techniquement parlant ?

## Jérôme DEPRÉS

---

Tout et rien ! Tout a paru compliqué, mais avec la bonne volonté et la bienveillance des deux éditeurs, cela s'est bien passé. Techniquement, le plus long a été le transfert et la récupération de la messagerie. Chez ITOP, c'est basé sur Outlook, et chez ONE, c'est intégré au sein même de l'ENT, c'était donc techniquement compliqué. Mais ça s'est bien passé, il n'y a eu que quelques points à régler à la marge courant septembre, pour quelques doublons, mais par rapport à un projet de cette ampleur, c'est vraiment du détail. Ce ne sont pas les mêmes serveurs, Microsoft d'un côté, du libre de l'autre, c'était compliqué, mais ils l'ont fait...

(...)

## Collectivités et numérique éducatif au premier degré Les actes de l'atelier

### [La coopérative pédagogique de Lannion : bilan de la première année d'exercice](#)

- Denis ROHOU, directeur Adjoint - Systèmes d'information à la ville de Lannion

### [La méthode et la comitologie du plan numérique pour les écoles de Poitiers](#)

- Ghislaine ROUXEL, directrice éducation et égalité des chances à la Ville de Poitiers

### [Le changement d'ENT et de nouvelles fonctionnalités au service de la co-éducation](#)

- Jérôme DEPRES, chef de Projet éducation et TICE - Réduction de la fracture numérique au Syndicat mixte Somme numérique

### [L'accompagnement des maires dans leurs projets numériques, à l'école et ailleurs](#)

- Christophe LE BIVIC, responsable du pôle Services numériques au Syndicat mixte Gironde Numérique

### [Objectifs et bilan des assises du numérique éducatif et le cercle vertueux de l'éducation](#)

- Alexandra MOUNIER, directrice adjointe Plan numérique pour l'éducation et Gildas ROUAULT, directeur de projet Plan Numérique des Collèges au syndicat mixte Yvelines Numériques.